

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

45/174743/1423073

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

EARL DE LA VICTOIRE DU VIVANT

COURTEMANCHE

45510 TIGY

France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01

Lieudit Lamothe Ouest,

32600 L' Isle Jourdain

France

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

PRODUCTION

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - production biologique, sauf durant la période de conversion
 - production durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Autres cultures non permanentes

Luzerne

Biologique

Semences, autres : blé tendre d'hiver montalbano

Biologique

Céréales, légumineuses et oléagineux

Céréales mélangées : orge et pois

Biologique

Maïs

Biologique

Orge de printemps

Biologique

Tournesol

Biologique

Epices, plantes aromatiques et médicinales

Plantes aromatiques et médicinales : angélique

Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

19/07/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **07/02/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite



Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

45/174743/1423073

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

EARL DE LA VICTOIRE DU VIVANT
COURTEMANCHE
45510 TIGY
France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS
FR-BIO-01
Lieudit Lamothe Ouest,
32600 L' Isle Jourdain
France

Légumes et melons, racines et tubercules

Asperges
Légumes, autres concombre / cornichons
Asperges C2 à partir du 20/03/2022
Surface de Biodiversité

Jachère
Surface de biodiversité : BTA

Biologique
Biologique
Conversion

Biologique
Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

19/07/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **07/02/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

